

# COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

## PROCES-VERBAL

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUILLET 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt-huit juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre REVERCHON, Maire.

#### Présents :

M REVERCHON, Mme REIX, Mme ALLAIN-MONNIER, M ZWISLER, Mme SIMON, M JOLY, M PALTRINIERI, Mme EYSSERIC, Mme COLLET, M CHAVET, Mme ROUX, M LAUMAIN, Mme PIERI, M BERNON, Mme PAWLOWSKI, M CHUZEVILLE, M DURAND, Mme LASSERON-CHANAT, M COLOMBIER, M ANDREO.

#### Pouvoirs :

M DECEUR donne pouvoir à M ZWISLER

Mme CARANO donne pouvoir à Mme REIX

M PHULPIN donne pouvoir à M JOLY

M COLAS donne pouvoir à Mme SIMON

M FAVIER donne pouvoir à M PALTRINIERI

Mme RAMPON donne pouvoir à Mme PIERI

Mme MECHAIN donne pouvoir à M CHAVET

M OZENFANT donne pouvoir à Mme LASSERON-CHANAT

Mme SEGURA donne pouvoir à M BERNON

Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2021

Nombre de Conseillers : 29    En Exercice : 29    Présents : 20    Votants : 29

Mme REIX a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 30 juin 2021.

#### **2021.07.01 ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL DE JASSANS**

Monsieur le Maire indique au Conseil que M Emmanuel Petit Directeur du service animation Alfa 3A et Mme Cindy Desroches sont venus présenter le rapport d'activités de l'année 2020, le compte de résultat ainsi que le budget prévisionnel 2021.

M le Maire rappelle que le conseil a eu connaissance du rapport d'activités, du bilan financier de l'année 2020 et du prévisionnel 2021, afin de délibérer pour attribuer la subvention pour l'année 2021. Il cède la parole aux membres d'Alfa3A pour cette présentation.

M Petit explique qu'il présente les excuses de Thomas Jouvét, directeur du centre social qui n'a pu se libérer pour venir à ce conseil.

Cindy Desroches présente le rapport d'activités en expliquant que l'année 2020 a très bien commencé avec des résultats en animation de territoire, périscolaire, centre de loisirs, activités multiples ouvertes au public, et ceci jusqu'au mois de mars où la pandémie est arrivée. Le travail principal a été en priorité l'écoute bienveillante que ce soit autour de la parentalité, pour ceux qui rencontraient de grandes difficultés avec leurs enfants accompagnés habituellement pour l'accompagnement scolaire ; que ce soit à destination des familles, femmes et hommes qui ont pu subir des violences conjugales durant ces deux mois et demi très compliqués ou pour les personnes en situation d'isolement ; le travail du centre social a complété ce que la mairie a accompli à destination des habitants.

« Nous avons accueilli les enfants qui bénéficiaient de l'éducation prioritaire à l'école de Jassans et les mercredis ont été maintenus ainsi que les accueils pendant les vacances tout au long de l'année. Certains ateliers ont repris en visio. Les rencontres au pied des quartiers, ont été maintenues pour bien prendre contact avec les habitants, évaluer leurs besoins et les risques encourus durant cette période . Des séjours ont été maintenus également sur une journée, il y a eu aussi l'accueil dans une ferme pédagogique à domicile. L'écoute, la bienveillance, l'ouverture du centre social, c'est ce qu'il faut retenir.

## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M Petit précise les éléments financiers. La situation 2020 avec le contexte sanitaire a été une difficulté pour le centre social de Jassans et d'une manière générale pour toutes les structures. Le centre de Jassans a maintenu l'accueil pour les enfants des personnels prioritaires pour répondre à la demande de la collectivité. En termes de recettes, il y a un écart de plus de 70 000 € par rapport à l'année précédente sur la participation des familles entre les adhésions et la participation aux activités.

Ce qui a été un soutien, c'est que la CNAF a décidé de maintenir la prestation de service sur les chiffres d'activité de l'année 2019 sur l'ensemble des périodes de confinement.

La subvention de la collectivité de 101 000 € puis les diverses subventions de la CAF font que le résultat d'exploitation arrive à 10 440 €. Les remboursements de salaire ont aussi été octroyés par l'Etat par rapport à un certain nombre d'animateurs mis au chômage partiel sur la période de fermeture. Même si certains ont continué à travailler, il a fallu adapter le nombre d'encadrants par rapport au nombre d'enfants.

L'ensemble des autres subventions de fonctionnement ont été maintenues, par exemple pour le réseau d'aide et d'appui à la parentalité, et le contrat d'accompagnement scolaire.

2021 est une année particulière où il faut s'adapter aux situations sanitaires.

Ce qui est à souligner, c'est le lien maintenu avec les habitants, pour les enfants, pour les familles, sur la question de la jeunesse au niveau de l'activité.

En 2020, il y a eu le choix d'arrêt de l'action de la prévention sur Jassans. Le centre social a renforcé les moyens sur la jeunesse pour prendre en compte les jeunes qui étaient suivis par la prévention ainsi qu'un travail de partenariat avec les différentes structures qui accompagnent les jeunes pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de rupture dans l'accompagnement.

Mme Reix précise qu'effectivement la commune a arrêté la prévention avec un accompagnement pour ne pas finir brutalement cette prise en compte. Le public maintenant est bien différent. Il faut le préciser, un travail est fait avec un groupe d'ados qui ne vient pas rechercher une prise en charge comme le public de la prévention.

Effectivement M Petit souligne qu'un lien a été fait afin qu'il n'y ait pas de rupture pour ces jeunes et qu'ils se rapprochent du centre social. Le centre a continué d'accueillir les jeunes entre collégiens et lycéens sur un modèle de loisirs et d'accompagnement de projets.

Cindy explique que l'on distingue 3 jeunesses différentes :

- Celle de la 6<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup>, en recherche d'activités, d'occupation ou de découverte culturelle ou artistique, accompagnée par Morgane.
- Celle de la 3<sup>ème</sup> à la première qui est plus dans l'accompagnement de projets à court, moyen et long terme, avec une réalisation budgétaire. Travail avec la médiathèque autour du Graph, projet de société et de citoyenneté.
- En enfin la 3<sup>ème</sup> jeunesse qui gravite autour de l'espace jeunes sans vouloir accéder complètement à une activité de loisirs payante, mais qui vient rencontrer Morgane, ce qui permet d'être un petit peu en veille avec eux en discussion et échange où là effectivement les partenaires sont très importants, par exemple on travaille très étroitement avec la maison des ados de Villefranche ou la Mission Locale Jeunes, où ils peuvent être accueillis pour réaliser des CV. Morgane est animatrice mais aussi promeneur du net, c'est-à-dire qu'elle a un compte qui lui permet d'être en veille auprès des jeunes. Elle a une formation dédiée à ce rôle où elle peut accompagner les parents sur les questions des réseaux sociaux.

M Petit ajoute que concernant le budget 2021, les responsables d'Alfa 3A sont repartis sur une année classique en termes de fonctionnement sur l'ensemble de l'activité du centre social, ils se sont rapprochés de la CAF de l'Ain pour échanger avec eux sur les moyens financiers, les aides pour l'accompagnement autour de la jeunesse. Dans le cadre d'une prestation de service jeunesse (PSJ) ils ont obtenu un financement de la CAF pour avoir un poste d'animateur jeunes supplémentaire rattaché au centre social, l'objectif de ce financement permettra d'avoir une plus grande prise en compte des jeunes sur l'ensemble de la semaine et des périodes de vacances scolaires. Ce sera un animateur avec

## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

lequel le centre s'engagera sur la durée sur une prise en compte des jeunes du lundi au samedi avec un renforcement des projets, sur un plus grand nombre de jeunes et renforcer le partenariat avec le collège. La ville de Jassans a été sollicitée pour pouvoir contribuer à hauteur de la même manière que la CAF pour trouver l'équilibre sur le coût du poste de l'animateur jeunes. Aujourd'hui sur Jassans, nous avons une subvention de l'ordre de 100 000€ plus 20 000€ pour la PSJ et 20 000 € pour la PSJ de la CAF.

M Petit ajoute qu'au niveau d'Alfa 3A le projet éducatif a été réécrit, un nouveau directeur général vient d'arriver M Guillaume Beaufrepaire qui remplace M Olivier Devevrotte parti à la retraite.

Le nouveau Directeur Général a souhaité que le projet éducatif soit revu en portant l'accent sur la question de l'environnement, la prise en compte des publics les plus fragiles et tout ce qui concerne comment les structures accompagnent les publics autour du numérique et de la fracture du numérique et comment faire en sorte de ne pas être dépendant du numérique.

Le budget prévisionnel est présenté aux membres du conseil municipal, compte tenu du résultat positif, il est décidé de fixer la subvention pour l'année 2021 à 110 000€.

Selon les termes du pacte de coopération signé en partenariat avec la CAF de l'Ain, le Département de l'Ain, et le centre social Mosaïques Alfa3A, il sera versé un acompte de 50 000€ en juillet 2021 et le solde en novembre 2021.

M Colombier demande si l'on peut avoir le nombre d'enfants par tranches d'âges.

Mme Desroches indique que sur le rapport d'activités en possession des conseillers municipaux ces renseignements figurent. Mais elle prend note de la demande.

Sur 2020, 80 enfants ont été accueillis en périscolaire « période de confinement » ; 80 enfants sur les grandes vacances et 60 sur les petites vacances (habituellement ce sont à peu près 30 de plus).

Le conseil à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 110 000€ pour l'année 2021 à l'association Alfa3A pour la gestion du centre social de Jassans, comme indiqué ci-dessus.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021.

### **2021.07.02 PROGRAMME DE VOIRIE 2021 - SIGNATURE DU MARCHE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait indiqué dans un précédent conseil qu'environ 500 000€ seraient investis chaque année pour le programme voirie. M David Goyon du groupement AINTEGRA a été nommé pour aider la commune en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Il explique qu'un avis d'appel à la concurrence est paru le 18 juin 2021 dans la Voix de l'Ain, avec une date de remise des offres pour le 09 juillet 2021, pour le programme de voirie de l'année 2021.

Les entreprises sont classées en fonction du prix mais aussi en fonction d'une valeur technique avec des sous critères détaillés.

Après avoir exposé le rapport d'analyse des offres et des négociations du cabinet AINTEGRA, missionné pour ce dossier, M le Maire souligne qu'il a exigé de faire des négociations de prix. L'entreprise retenue dans un premier temps est à nouveau arrivée en tête et a consenti une réduction d'environ 17 000 €, ce qui n'est pas négligeable.

Il s'agit de l'entreprise ROGER MARTIN de Vonnas (01) pour un montant de 346 915,25€ HT, soit 416 298 € TTC, PSE n°1 comprises à qui M le Maire a décidé d'attribuer le marché. L'estimation première était de plus de 500 000 € TTC, c'est une bonne surprise.

Cette entreprise a déjà réalisé des travaux sur la commune et c'est une entreprise tout à fait honnête, M le Maire avait en son temps contrôlé l'épaisseur de l'enrobé, car il faut être prudent sur le respect du produit.

## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

La réfection portera sur les rues suivantes :

- L'Allée des Amandiers et sa place : L'entreprise EGTP chargée par l'Agglo de faire la séparation des eaux usées et des eaux pluviales a entreposé tous ses engins et des tas de gravats sur cette allée, fin septembre, les riverains pourront être soulagés de ces nuisances et une belle place fera jour selon leur désir soit sablée au centre pour qu'ils puissent jouer aux boules et en périphérie un espace de verdure avec des arbres et quelques bancs (95 745 € HT).
- La route de Chanteclair (en direction de St Didier) avec création d'une écluse afin de ralentir les véhicules au niveau de la maison en bordure de route (62 657 €)
- La rue Jean Surchamp (entre les immeubles 2 et 3), réfection problématique car la commune ne possède que la bande de roulement de cette rue. Les parkings de stationnement et les trottoirs appartiennent à Dynacité et aux copropriétaires puisqu'une partie des appartements ont été vendus. La partie qui nous incombe s'élève à 22 805 €, le montant des travaux qui devraient être pris en charge par Dynacité et les copropriétaires est de 35 000 € mais nous attendons leur accord.
- La rue du Cinier, gros travaux pour cette rue qui se trouve dans un état assez déplorable. Elle est conçue en « V » avec un caniveau qui se trouve au milieu de la rue, la réfection sera faite dans l'autre sens, il y aura une espèce de crête au milieu ce qui permettra l'écoulement des eaux sur les côtés de la rue mais dans certains secteurs, notamment dans le virage, il n'y aura qu'une seule pente (54 080 €)
- La rue de Gléteins, qui n'a jamais été réhabilitée depuis 1955, date de sa création. Des travaux d'importance vont être réalisés notamment avec la mise en place des sous couches. La bande de roulement, les trottoirs et bordures seront refaits. (101 293 €).
- Quelques reprises rue Hector Berlioz seront opérées, mais provisoires, car la propriété Damians à côté de l'immeuble où se trouve l'opticien Gavaille a été vendue à un promoteur qui va ériger à la place un immeuble transversal entre la rue E. Herriot et la rue H. Berlioz. Evidemment il y aura un trafic de camions, il était donc inutile de refaire l'enrobé en totalité avant que l'immeuble ne soit terminé, donc travaux provisoires. (6 117 €).

Le conseil à l'unanimité,

- AUTORISE M Le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant avec l'entreprise ROGER MARTIN de Vonnas (01) pour un montant de 346 915,25€ HT, PSE n°1 comprises.

### **2021.07.03 AVIS SUR L'ACQUISITION DU CHATEAU DE GLETEINS**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il voulait consulter tous les conseillers pour prendre leur avis quant à l'acquisition du château de Gléteins. Il indique qu'une D.I.A. (déclaration d'Intention d'Aliéner) a été réceptionnée en mairie le 15 juillet 2021 pour la vente du Château de Gléteins, au 315 rue Edouard Herriot sur la commune.

La société COFINIMMO Investissements de Paris (75) cède l'ensemble du tènement immobilier de la propriété du château de Gléteins et ses bâtiments annexes, actuellement maison de convalescence KORIAN, à un promoteur MAO IMMO de Chalons en Champagne (51) pour 1 600 000€.

M le Maire pense qu'il serait dommage de laisser passer cette opportunité pour la ville de Jassans.

Ce bâtiment est d'importance, il y a 3 parcelles sur ce tènement AC 9, AC 11, AC 12, d'une superficie totale de 29 642m<sup>2</sup>, classées au PLU :

- En zone UE - zone d'équipements d'intérêt collectif pour la majeure partie de la parcelle AC 12 (75a 87ca) comprenant les bâtiments et les annexes et la parcelle AC 11 (40a 91ca) représentant les abords des installations,
- En zone UB - zone d'habitat dense pour le résidu de la parcelle AC 12 étant classée en zone UB, représentant une bande d'environ 159 m<sup>2</sup>
- et en zone NC - zone naturelle d'aménagement du château pour parcelle AC 9 (1ha77a 93ca).

## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

Le château a une superficie de 751 m<sup>2</sup>. Le bâtiment annexe possède un rdc sur la moitié de la superficie et il possède 3 niveaux.

Les bâtiments sont en bon état, M le Maire pense qu'il serait dommage de laisser vendre cette propriété, c'est un poumon vert pour la commune, il y a des arbres qui sont deux fois centenaires, c'est un patrimoine qui a une valeur inestimable.

M le Maire souhaiterait préempter sur cette vente à hauteur d' 1 600 000 € et demande l'avis du conseil.

M Colombier indique que sa liste est favorable à ce projet.

M le Maire indique que Mme Segura a envoyé un courriel en indiquant qu'elle était du même avis.

M Andreo interrogé, répond qu'il est du même avis : « préempter c'est préserver, c'est protéger, c'est conserver le patrimoine, c'est une très bonne idée. Je pense qu'il y a un potentiel énorme, au niveau du développement que ce soit pour des équipements sportifs ou collectifs, c'est un très bel endroit ».

M le Maire ajoute que la superficie des bâtiments est énorme, outre le château et le bâtiment annexe des chambres, il y a d'autres bâtiments annexes où se passent la rééducation kinésithérapique et une maison de gardien, un potentiel énorme quant à l'aménagement de ce tènement.

M Colombier demande s'il est possible de visiter.

M le Maire répond qu'il est bien évident qu'il associera tout le monde à cette visite mais il ne sait pas comment cela va se passer car les propriétaires ont l'air très pressés et quand il y a une DIA la commune ne dispose que de deux mois pour répondre.

Mme Reix indique que l'on peut demander la visite du bien pendant la durée de la DIA et cela peut même prolonger le délai en cas de difficultés à organiser cette visite.

M le Maire ajoute qu'il avait besoin d'un consensus. Il aurait pu prendre cette décision par un arrêté, il est en possibilité de le faire, mais c'est une décision extrêmement importante pour l'avenir de Jassans et « pour nous tous et ceux qui nous succéderont, cela me paraissait tellement évident, mais je voulais absolument m'appuyer sur un consensus et je me réjouis que le consensus soit bien là. »

M le Maire ajoute qu'il est quand même étonné par cette DIA qui arrive au 15 juillet juste avant les vacances, il trouve cela anormal. La commune s'est dépêchée de demander une estimation aux Domaines, les agents sont en vacances et avoir une estimation avant le 15 septembre, cela paraît difficile, nous allons préempter pour cette valeur, c'est court. Ils sont très pressés de vendre et Korian n'est pas encore parti, ils doivent déménager à la fin de l'année, mais cela paraît difficile car les nouveaux bâtiments vers l'hôpital ne seront pas livrés d'ici la fin de l'année, mais il est précisé dans la DIA que si l'on signe en septembre, nous serons propriétaires dès la signature et nous devrions percevoir toutes les locations de Korian jusqu'à ce qu'ils s'en aillent.

Ces locations se montent à 67 000 € par trimestre.

Le problème du financement va se poser, la commune peut envisager la participation d'un établissement public foncier. La commune n'est plus adhérente d'une communauté de communes de l'Ain et nous avons eu une réponse négative de l'établissement public foncier de l'Ain. Auparavant l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes EPORA avait été interrogé pour le Rhône, mais il nous a été répondu par la négative car nous sommes une commune de l'Ain.

« Voilà le problème d'avoir « le cul entre deux chaises », je vais remobiliser l'agglomération, j'en ai déjà parlé et Pascal Ronzière et les services financiers ont été très étonnés de la réponse faite par EPORA qui se charge d'acheter le tènement pour le compte de la commune et qui propose de rembourser à délai fixé d'avance le montant sans intérêts et sans honoraires. Si nous pouvons signer avec EPORA nous pourrions ne rembourser qu'au bout de plusieurs années. Jassans fait partie de l'Agglo de Villefranche nous devrions bénéficier des programmes. Si ce n'est pas possible rapidement, la commune fera un emprunt.

M Laumain dit que c'est intéressant d'emprunter aujourd'hui avec les taux bas car dans 3 ou 4 ans, les taux devraient remonter. Nous pourrions nous tourner vers la caisse des dépôts et consignations qui ont des taux intéressants pour les collectivités et nous aurions plus à y gagner.

## **COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480**

M le Maire répond que ce n'était pas son avis au départ car il voulait réserver un emprunt pour une salle des fêtes, mais actuellement les taux sont bas et nous avons calculé qu'un emprunt à 1,5 % sur 15 ans, pour un million, cela représente 75 000 € de remboursement par an, soit 120 000 € pour 1 600 000€ emprunté. Nous sommes une commune qui n'est absolument pas endettée. Notre dernier emprunt sera terminé en 2024 et il reste très peu à rembourser, c'est donc une affaire tout à fait possible.

M le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal pour acquérir ce domaine, et prendre la décision pour exercer son droit de préemption urbain (D.P.U.).

Le conseil, à l'unanimité, DONNE l'accord de principe à M le Maire pour qu'il exerce par décision du maire son droit de préemption urbain pour ce tènement immobilier d'une valeur de 1 600 000€.

M le Maire remercie le conseil pour cette décision importante.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **DECISIONS DU MAIRE :**

##### **N° 2021.07.10 :**

Monsieur le Maire a décidé de désigner le cabinet d'avocats VEDESI de Lyon, pour former une requête en référé-expulsion devant le juge des référés du tribunal administratif de Lyon, pour l'expulsion des occupants irréguliers installés sur le parc de loisirs situé avenue de la plage ainsi que dans le complexe sportif municipal, sur les terrains de football.

#### **Questions diverses :**

Mme Segura a fait part de ses questions en indiquant qu'elle était favorable au patrimoine bâti, elle aimerait juste que soit précisé le coût de l'opération de préemption, hors prix de vente ainsi que les projets de cet ensemble immobilier.

Le prix sera 1 600 000 €, c'est l'acquéreur qui paye les frais de notaire, ce sera précisé ultérieurement.

M Andreo demande dans le cadre des nouvelles directives, concernant la rentrée des associations, si le pass sanitaire et les différents contrôles, seront maintenus vu la difficulté d'effectuer des contrôles à l'entrée des différents sites proposés pour la rentrée des associations.

M le Maire répond qu'il va falloir présenter le pass sanitaire, la Loi a été votée et il faudra l'appliquer.

M Andreo demande le nom du promoteur susceptible d'acheter le château. M le Maire répond qu'il ne sait pas.

M Colombier indique que le stade de foot synthétique accueille pas mal de jeunes qui jouent malgré la fermeture. Son fils est allé jouer, voyant d'autres le faire et il a été sorti par la police. Il a pris une photo la veille où 15 jeunes jouent, il appelle la police à 17h40, personne n'intervient et ce sont des gens de Villefranche. Il aimerait bien savoir si ce stade un jour ou l'autre les Jassanais pourront y jouer, les gamins n'y vont pas tard le soir mais à 16h et à cette heure-ci ils sont sortis par la police. Il faut régler ce problème, soit il est ouvert pour tous soit il est fermé pour tous.

M le Maire répond qu'il est conscient du problème et avait mandaté la police pour qu'elle puisse intervenir.

Mme Reix indique que les horaires de la police municipale vont évoluer ; quand l'équipe sera au complet en début d'année, les policiers seront sur le terrain jusqu'à 20 h, ce qui n'est pas le cas

## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

a des personnes qui monopolisent les espaces, quand il y a des petits qui tapent avec des pierres sur les bâtiments (anciens sanitaires), des ados qui se mettent à 6 sur la balançoire. Il n'y a jamais personne qui intervient.

Il indique également qu'il a été investi de l'argent pour fermer le périmètre du parc face à la mairie parce qu'il y avait des ados qui traversaient en scooter.

M Joly demande à Mme Reix si la gendarmerie ne pourrait pas faire des patrouilles notamment le week-end.

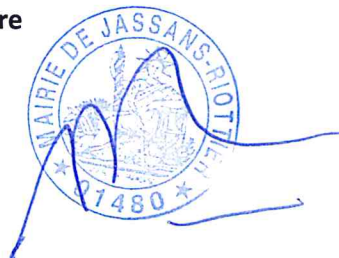
Mme Reix répond qu'ils interviennent pour une situation particulière mais si personne n'appelle, ils n'interviennent pas. Ils ont un secteur large et ne sont pas très nombreux pour faire des patrouilles.

La séance est levée à 20h30.

M le Maire souhaite à tous de belles vacances estivales.

Jassans-Riottier, le 12 août 2021.

**Jean Pierre REVERCHON**  
Maire



## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

actuellement. Ils sont présents l'été jusqu'à 18h.

M Colombier pense que l'on pourrait laisser le terrain aux jeunes de Jassans s'ils respectent les lieux afin qu'ils ne traînent pas dans les rues.

Mme Reix dit que la remarque est juste, il faut également penser aux infrastructures du parc de loisirs qui possède des terrains de jeux collectifs, il faut aussi les utiliser.

Mme Roux indique qu'elle a un ado de 16 ans et demi, et qu'il n'y a aucun endroit à Jassans qui est accessible ; ils se font chasser, insulter, il faut en être conscient, il y a des structures mais elles ne sont pas réservées à nos enfants et elle aimerait bien que tout le monde se révolte face à ce problème, et que nos propres enfants puissent avoir des endroits où jouer.

M le Maire répond qu'il ne peut pas interdire l'entrée du parc de loisirs aux personnes extérieures à la commune.

Mme Roux répond que les jeunes qui ont agressé son fils (15 agresseurs), sont des Jassanais ; l'affaire a été jugée. Il va falloir trouver des solutions.

Mme Reix indique que c'est le travail de la police municipale.

M Colombier pense qu'il faudrait mettre des animateurs à l'entrée du stade de Gléteins. On ne voit jamais de gamins du centre social jouer sur le stade de Gléteins. Il faudrait qu'un animateur amène des gamins afin qu'ils puissent jouer.

Mme Reix répond que le parc de loisirs est utilisé tous les jours par le centre social.

M Colombier déplore qu'il faille payer pour faire une heure de tennis ou faire du football sur les terrains. On ne peut pas aller à Montfray car c'est fermé pendant l'été.

M Paltrinieri indique qu'en ce qui concerne le stade de football, il ne s'agit pas du stade en herbe, il s'agit du stade qui était fermé, qui a été forcé. Il a été installé des chaînes, les portes qui font 2 mètres de haut ne les gênent pas pour entrer. Il y a des enfants qui viennent, ils disent qu'ils font partie du club. Les gens qui viennent en fin de semaine ce sont des gens des communes extérieures, le président en a parlé, il se fait insulter. Pourquoi ces gens ne vont pas sur le stade en herbe situé à 50 mètres, il a été refait, il a une belle pelouse. Il y a aussi le terrain de Champ Bouvier, des Cariattes.

M Paltrinieri dit qu'il faudrait mettre une bande de barbelés au-dessus.

M le Maire dit qu'il faudrait mobiliser la gendarmerie. Le problème va être étudié.

M Chavet demande si les dégâts faits par les gens du voyage ont pu être déjà estimés.

M le Maire répond qu'il semblerait qu'il n'y ait pas de gros dégâts, pas d'ornières, mis à part les excréments qu'il a fallu nettoyer, le coût du traitement des ordures ménagères, le coût de la consommation d'électricité.

M Zwisler ajoute qu'il faut prendre en compte le nettoyage après leur départ qui correspond au travail d'une personne en une journée complète. Le lundi suivant, il a fallu deux jours de nettoyage tellement le parc était sale après l'utilisation durant le week-end. Il faudra trouver une solution car les gens ne respectent pas ces lieux, ils organisent des anniversaires, laissent des confettis, des boîtes de gâteaux, des ballons gonflables, il faudra établir des règles sérieuses. Les gens se plaignent car en plus ils ont été chassés par ces personnes qui organisaient un anniversaire. Le parc a été créé avant tout pour les Jassanais dont certains souhaitent que soit instauré un règlement plus sévère et qu'il soit respecté.

M Joly répond qu'il est très souvent au parc et au moins deux fois par semaine il intervient quand il y